

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LUNDI, LE 5 JUIN 2023, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE IRVING L. ADESSKY, 30, RUE LYNCROFT, HAMPSTEAD, QUÉBEC.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire Jeremy Levi, messieurs les conseillers Michael Goldwax, Jack Edery, Leon Elfassy, Jason Farber, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Levi.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Yves Mailhot, à titre de directeur général suppléant, et madame Poovadee Permal-Vardin, greffière, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h02.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

RÉSOLUTION 2023-160

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'AMENDER** l'ordre du jour tel que proposé de façon afin d'y ajouter les items suivants :
 - 6.3** Modification de la date de la séance ordinaire du conseil du mois d'octobre 2023.
 - 9.5** Octroi de contrat pour services professionnels de supervision des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueducs à **MLC Associés inc.**, au montant de **68 870, 03 \$**, taxes incluses.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-161

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ.

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil municipal.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-162

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1 MAI 2023, AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 MAI 2023.

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jason Farber, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- **QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1 mai 2023, ainsi que de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 mai 2023, soient adoptés tel que soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-163

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CCU TENUE LE 8 MAI 2023.

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie, la greffière dépose le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mai 2023.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la greffière.

RÉSOLUTION 2023-164

DEMANDE D'AUTORISATION POUR 2 DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 180, RUE HARLAND, LOT N° 2 089 043, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande pour 2 dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001;

1. À l'article 65, annexe B, afin de permettre la marge arrière à 7,53 m au lieu de 7,62 m;
2. À l'article 65, annexe B, afin de permettre la marge latérale côté droit à 2,76 m au lieu de 2,949 m.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 17 avril 2023, a recommandé ***d'approuver*** la demande pour 2 dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** la demande pour 2 dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001, pour la propriété située au ***180, rue Harland***, lot n° 2 089 043, zone RA-2, soit ***approuvée***.

Aucune intervention des personnes intéressées n'a été reçue par la greffière concernant la demande de dérogations mineures pour un projet situé au 180, rue Harland.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-165

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT, AU NIVEAU DU TOIT ET DE LA COUR AVANT, D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 180, RUE HARLAND, LOT N° 2 089 043, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001) ET (RÈGLEMENT SUR LES PIIA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** la demande d'autorisation pour l'agrandissement, au niveau du toit et de la cour avant, d'une maison unifamiliale détachée située au ***180, rue Harland***, et soumise à la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2023, soit ***approuvée conditionnellement*** au respect de la condition suivante, et ce, nonobstant recommandation du CCU de la ***différer*** :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- La brique doit être étendue autour de l'entrée principale pour une meilleure intégration avec l'ajout du côté gauche de la façade avant.

Le projet proposé est conforme aux dispositions du règlement de zonage n° 1001 et n'est que partiellement conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-166

DEMANDE D'AUTORISATION POUR 4 DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 34, CROISSANT MERTON, LOT N° 2 088 903, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande pour 4 dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001;

1. À l'article 107, afin de permettre, dans les cours avant et latérale gauche, la localisation d'un mur de soutènement à 0,0 m d'une ligne de terrain au lieu de 1,0 m;
2. À l'article 118, 3) a., afin de permettre la largeur minimale d'un accès véhiculaire à 1,85 m au lieu de 2,25 m;
3. À l'article 118, 6), afin de permettre une surlargeur pour un accès véhiculaire sur une partie de terrain dans la cour avant;
4. À l'article 61, afin de permettre la localisation d'un escalier extérieur, dans la cour gauche, à une distance de 1,7 m d'une ligne de terrain au lieu de 2,0 m.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 17 avril 2023, a recommandé de *différer* la demande pour 4 dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** la demande pour 4 dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001, pour la propriété située au **34, croissant Merton**, lot n° 2 088 903, zone RA-1, soit *différée*.

Aucune intervention des personnes intéressées n'a été reçue par la greffière concernant la demande de dérogations mineures pour un projet situé au 34, croissant Merton.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-167

DEMANDE D'AUTORISATION POUR 4 DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 350, RUE DUFFERIN, LOT N° 2 088 586, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande pour 4 dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001;

1. À l'article 65, annexe B, afin de permettre la marge latérale gauche à 3,08 m au lieu de 3,43 m;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2. À l'article 65, annexe B, afin de permettre la marge latérale côté droit à 2,97 m au lieu de 3,43 m;
3. À l'article 61, afin de permettre la localisation d'un escalier extérieur dans la cour arrière à une distance de 1,8 m d'une ligne de terrain au lieu de 2,0 m;
4. À l'article 75, afin de permettre la localisation d'un réservoir propane dans la cour latérale droite à une distance de 0,16 m d'une ligne de terrain au lieu de 1,5 m.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 8 mai 2023, a recommandé **d'approuver** la demande pour les dérogations mineures **n° 1, 2 et 3** au règlement de zonage n° 1001, et **de refuser** la demande pour la dérogation mineure **n° 4** au règlement de zonage n° 1001;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** la demande pour les dérogations mineures **n° 1, 2 et 3**, au règlement de zonage n° 1001, pour la propriété située au **350, rue Dufferin**, lot n° 2 088 586, zone RB-6, soit **approuvée**
- **QUE** la demande pour la dérogation mineure **n° 4**, au règlement de zonage n° 1001, pour la propriété située au **350, rue Dufferin**, lot n° 2 088 586, zone RB-6, soit **refusée**.

Aucune intervention des personnes intéressées n'a été reçue par la greffière concernant la demande de dérogations mineures pour un projet situé au 350, rue Dufferin.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-168

DEMANDE D'AUTORISATION POUR 5 DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5666, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 089 564, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de demande pour 5 dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001;

1. À l'article 65, annexe B, afin de permettre la marge arrière à 8,93 m au lieu de 9,15 m;
2. À l'article 69, 4) b., afin de permettre la localisation d'un cabanon de jardin, dans la cour arrière, à 0,91 m d'un autre bâtiment accessoire au lieu de 2,0 m;
3. À l'article 76, 4), afin de permettre la localisation de 3 équipements mécaniques dans la cour latérale au lieu de 2 équipements mécaniques;
4. À l'article 118, 6), afin de permettre une surlargeur de l'accès véhiculaire dans la cour avant à 4,88 m;
5. À l'article 117, afin de permettre, dans les cours avant et latérale côté gauche, la localisation d'un accès véhiculaire à 0,0 m d'une limite de terrain au lieu de 1,0 m.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 8 mai 2023, a recommandé **d'approuver** la demande pour 5 dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- **QUE** la demande pour 5 dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001, pour la propriété située au **5666, chemin Queen-Mary**, lot n° 2 089 564, zone RA-1, soit approuvée.

Aucune intervention des personnes intéressées n'a été reçue par la greffière concernant la demande de dérogations mineures pour un projet situé au 5666, chemin Queen-Mary.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-169

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DES FAÇADES, AVANT ET LATÉRALE CÔTÉ GAUCHE, D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 3, PLACE HARLAND, LOT N° 2 089 249, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001) ET (RÈGLEMENT SUR LES PHA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** la demande d'autorisation pour la modification des façades, avant et latérale côté gauche, d'une maison unifamiliale détachée située au **3, place Harland**, et soumise à la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2023, soit approuvée à la recommandation du CCU.

Le projet proposé est conforme aux dispositions du règlement de zonage n° 1001 et est conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-170

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT, DANS LA COUR ARRIÈRE, D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 30, RUE THURLOW, LOT N° 2 088 844, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001) ET (RÈGLEMENT SUR LES PHA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** la demande d'autorisation pour l'agrandissement, dans la cour arrière, d'une maison unifamiliale détachée située au **30, rue Thurlow**, et soumise à la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2023, soit approuvée, et ce, nonobstant la recommandation du CCU de la différer.

Le projet proposé est conforme aux dispositions du règlement de zonage n° 1001 et n'est que partiellement conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-171

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 54, RUE THURLOW, LOT N° 2 089 458, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001) ET (RÈGLEMENT SUR LES PHA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** la demande d'autorisation pour la construction d'une nouvelle maison unifamiliale détachée située au **54, rue Thurlow**, et soumise à la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 8 mai 2023, soit refusée à la recommandation du CCU.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le projet proposé est conforme aux dispositions du règlement de zonage n° 1001 et n'est pas conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-172

AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONGRÈS SCEWC 2023 ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES.

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Jason Farber, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** le conseil autorise le conseiller Michael Goldwax, le directeur général Richard Sun, et le directeur de l'information et de la sécurité Thierry Houle-Gingras, à participer au congrès 2023 du « *Smart City Expo World Congress* » qui se tiendra à Barcelone du 7 au 9 novembre 2023 et à être remboursés des dépenses encourues.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-173

AUTORISATION DE PARTICIPER À LA CONFÉRENCE & EXPOSITION ANNUELLE SHRM 2023 ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES.

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** le conseil autorise le directeur général Richard Sun, et la directrice des ressources humaines Simona Sonnenwirth, à participer à la conférence et exposition annuelle 2023 de la « *Society of Human Resources Managers* » (SHRM), qui se tiendra à Las Vegas du 11 au 14 juin 2023 et à être remboursés des dépenses encourues.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-174

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE 2023.

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** la séance ordinaire du conseil municipal prévue se tenir mardi, le 10 octobre 2023, se tiendra mardi, le 17 octobre 2023 à 20h00, au centre communautaire Irving L. Adessky, 30, rue Lyncroft, à Hampstead.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-175

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N° 1001-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001 CONCERNANT LA ZONE CW6.

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie, la greffière dépose le second projet de règlement n° 1001-13 modifiant le règlement de zonage n° 1001 concernant la zone CW6 en vue de son adoption.

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **D'APPROUVER** l'adoption du second projet de règlement n° 1001-13 modifiant le règlement de zonage n° 1001 concernant la zone CW6.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-176

FIXATION DES LIEU, DATE, ET HEURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION EN VUE DE L'ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N° 1001-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001 CONCERNANT LES PISCINES.

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue en vue de l'adoption du second projet de règlement n° 1001-12 modifiant le règlement de zonage n° 1001 concernant les piscines.

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **DE TENIR** une assemblée publique de consultation, en vue de l'adoption du second projet de règlement n° 1001-12 modifiant le règlement de zonage n° 1001 concernant les piscines, au centre communautaire Irving L. Adessky, à Hampstead, mercredi le 5 juillet 2023 à 19h30.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-177

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001 CONCERNANT LES TOITS EN PENTE.

AVIS DE MOTION est donné, par le conseiller Michael Goldwax, que le règlement n° 1001-14 modifiant le règlement de zonage n° 1001 concernant les toits en pente sera soumis pour adoption par le conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 1001-14 et dispense de lecture dudit projet de règlement est accordée.

RÉSOLUTION 2023-178

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1001-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001 CONCERNANT LES TOITS EN PENTE.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 1001-14 modifiant le règlement de zonage n° 1001 concernant les toits en pente et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'ADOPTER** le projet de règlement n° 1001-14 modifiant le règlement de zonage n° 1001.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-179

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 1009-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1009 CONCERNANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES.

AVIS DE MOTION est donné, par le conseiller Leon Elfassy, que le règlement n° 1009-7 modifiant le règlement n° 1009 concernant la démolition des immeubles sera soumis pour adoption par le conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 1009-7 et dispense de lecture dudit projet de règlement est accordée.

RÉSOLUTION 2023-180

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1009-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1009 CONCERNANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 1009-7 modifiant le règlement n° 1009 concernant la démolition des immeubles et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Jason Farber, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'ADOPTER** le projet de règlement n° 1009-7 modifiant le règlement n° 1009 concernant la démolition des immeubles.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-181

FIXATION DES LIEU, DATE, ET HEURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1009-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1009 CONCERNANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES.

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue en vue de l'adoption du règlement n° 1009-7 modifiant le règlement n° 1009 concernant la démolition des immeubles;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **DE TENIR** une assemblée publique de consultation, en vue de l'adoption du règlement n° 1009-7 modifiant le règlement n° 1009 concernant la démolition des immeubles, au centre communautaire Irving L. Adessky, à Hampstead, mercredi le 5 juillet 2023 à 19h35.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-182

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001.

AVIS DE MOTION est donné, par le conseiller Warren Budning, que le règlement n° 1001-11 modifiant le règlement de zonage n° 1001 sera soumis pour adoption par le conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du premier projet de règlement n° 1001-11 et dispense de lecture dudit projet de règlement est accordée.

RÉSOLUTION 2023-183

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N° 1001-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du premier projet de règlement n° 1001-11 modifiant le règlement de zonage n° 1001 et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'ADOPTER** le premier projet de règlement n° 1001-11 modifiant le règlement de zonage n° 1001.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-184

FIXATION DES LIEU, DATE, ET HEURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION EN VUE DE L'ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N° 1001-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001.

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue en vue de l'adoption du second projet de règlement n° 1001-11 modifiant le règlement de zonage n° 1001;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Leon Elfassy, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **DE TENIR** une assemblée publique de consultation, en vue de l'adoption du second projet de règlement n° 1001-11 modifiant le règlement de zonage n° 1001, au centre communautaire Irving L. Adessky, à Hampstead, mercredi le 5 juillet à 19h40.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-185

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 795-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 795-2 CONCERNANT LES NUISANCES.

AVIS DE MOTION est donné, par le conseiller Michael Goldwax, que le règlement n° 795-16 modifiant le règlement n° 795-2 concernant les nuisances sera soumis pour adoption par le conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 795-16 et dispense de lecture dudit projet de règlement est accordée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-186

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 795-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 795-2 CONCERNANT LES NUISANCES.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 795-16 modifiant le règlement n° 795-2 concernant les nuisances et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'ADOPTER** le projet de règlement n° 795-16 modifiant le règlement n° 795-2 concernant les nuisances.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-187

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2023.

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de mai 2023 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** la liste des déboursés pour la période du 16 avril 2023 au 15 mai 2023, au montant de **963 925, 91 \$**, soit par la présente approuvée.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-188

OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX.

CONSIDÉRANT QUE des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux sont requis dans le projet de réhabilitation des conduites d'aqueduc;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le contrat pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux soit octroyé à la firme **Laboratoire GS inc.**;
- **QUE**, selon la quantité d'essais et contrôles qui seront requis, le montant estimé de la dépense est de **19 500 \$** plus taxes.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-189

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC.

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc dans diverses rues de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 15 mai 2023, celle de **Foraction inc.** est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le contrat pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

FORACTON INC.

Réhabilitation de conduites d'aqueduc : (tel que spécifications au cahier des charges)	2 366 127,02 \$
Contingences:	<u>236 612,70 \$</u>
T.P.S. (5%) :	130 136,99 \$
T.V.Q. (9.975%) :	<u>259 623,29 \$</u>
Grand total taxes incluses :	2 992 500,00 \$

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-190

PROLONGEMENT DE CONTRAT POUR LA DISPOSITION DE RÉSIDUS DE BALAIS ET DE MATÉRIAUX PROVENANT D'EXCAVATIONS.

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publique pour un contrat de deux ans pour la disposition de résidus de balais et de matériaux provenant d'excavations, incluant deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 29 mai 2020, celle de **Recyclage Notre-Dame inc.** avait été la plus basse conforme au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2020-151 adoptée en juin 2020, le conseil a octroyé le contrat de deux ans au plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 15 août 2020 au 14 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2022-142 adoptée en mai 2022, le conseil a octroyé la première option de renouvellement au plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 15 août 2022 au 14 août 2023;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** le contrat avec **Recyclage Notre-Dame inc.** pour la disposition de résidus de balais et de matériaux provenant d'excavations, soit renouvelé pour la deuxième option de renouvellement, pour la période du 15 août 2023 au 14 août 2024 et pour les coûts suivants:

Terre type « A »	32.70 \$ / tonne métrique
Terre type « A-B »	32.70 \$ / tonne métrique
Résidus balais de rue	34.22 \$ / tonne métrique

La T.P.S., la T.V.Q. et la taxe spéciale sur les agrégats sont applicables sur les prix ci-dessus mentionnés.

- **QUE** selon les quantités des années antérieures et l'évaluation des besoins pour la prochaine année, le montant estimé de la dépense, pour le contrat d'un an, est de **65 000 \$**, plus taxes applicables.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-191

RENOUVELLEMENT DE CONTRATS POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES.

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publique pour des contrats de trois ans pour la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières organiques, assortis de deux options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 6 août 2020, celle de **9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)** avait été la plus basse conforme au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE, par les résolutions 2020-233 et 2020-234 adoptées en septembre 2020, le conseil a octroyé les contrats de trois ans au plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1 novembre 2020 au 31 octobre 2023;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** les contrats pour la collecte et le transport des ordures ménagères et pour les matières organiques, soient renouvelés pour la première option de renouvellement, pour la période du 1 novembre 2023 au 31 octobre 2024, tel que plus amplement décrit ci-dessous :

9064-3032 QUÉBEC INC. – JR SERVICES SANITAIRES

Collecte et transport des ordures ménagères : 152 613, 80 \$
Collecte et transport des matières organiques : 78 544, 97 \$
(Du 1 novembre 2023 au 31 octobre 2024)

La T.P.S. et la T.V.Q. sont applicables sur les prix ci-dessus.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-192

OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE SUPERVISION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUCS.

CONSIDÉRANT QUE des services professionnels sont requis pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueducs;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de **MLC ASSOCIÉS inc.** rencontre les exigences de la ville de Hampstead et matière de travaux qui y sont inclus;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** le contrat de services professionnels pour la supervision des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueducs soit octroyé à **MLC ASSOCIÉS inc.** aux honoraires décrits ci-dessous :

MLC ASSOCIÉS INC.

Surveillance des travaux :	59 900.00 \$
Sous total :	59 900.00 \$
T.P.S. :	2 995.00 \$
T.V.Q. :	5 975.03 \$
Total :	68 870.03 \$

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-193

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR BENOÎT ST-JEAN À TITRE D'AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AUXILIAIRE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent à la sécurité publique auxiliaire, à titre de main-d'œuvre additionnelle pour le remplacement des périodes de vacances et absences ponctuelles au service de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche temporaire de **M. Benoît St-Jean** pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat n'excédant pas une durée de cinq cent vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE M. Benoît St-Jean a débuté son assignation le 23 mars 2023;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **D'APPROUVER** l'embauche temporaire de **M. Benoît St-Jean** à titre d'**agent à la sécurité publique auxiliaire**, ayant débuté le 23 mars 2023, sujette aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-194

EMBAUCHE DE MONSIEUR FÉLIX-ANTOINE BOISCLAIR À TITRE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR.

CONSIDÉRANT QU'un (1) poste permanent de journalier-chauffeur, groupe de traitement 7, au département des travaux publics est présentement vacant;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **D'EMBAUCHER M. Félix-Antoine Boisclair** à titre de **journalier-chauffeur** titulaire, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-195

EMBAUCHE DE MADAME ANIK BRODEUR À TITRE DE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN-CHAUFFEUR.

CONSIDÉRANT QU'un (1) poste permanent de Préposé/e à l'entretien-chauffeur, groupe de traitement 6, au département des loisirs et services communautaires est présentement vacant;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'EMBAUCHER Mme Anik Brodeur** à titre de **préposée à l'entretien-chauffeur** titulaire, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-196

REMPLACEMENT D'UNE DES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA VILLE DE HAMPSTEAD AU COMITÉ DE RETRAITE.

CONSIDÉRANT QUE M. Armin Klaus prendra sa retraite de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE M. Armin Klaus est membre du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead peut désigner six (6) personnes au Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de nommer un nouveau représentant de la Ville au sein dudit Comité de retraite;

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **DE DÉSIGNER Mme Chandra Devenyi** en remplacement de M. Armin Klaus à titre de membre du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-197

APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la liste de la directrice des services communautaires et des loisirs par intérim, soumise le 10 mai 2023, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants tels qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-198

APPROBATION D'EMBAUCHE MONSIEUR HABIB MOUNAJI À TITRE D'AGENT DE BUREAU DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET LOISIRS TEMPORAIRE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un(e) agent de bureau des services communautaires temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche temporaire de **M. Habib Mounaji** pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat n'excédant pas une durée de cinq cent vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE M. Habib Mounaji a débuté son assignation le 25 mai 2023;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'APPROUVER** l'embauche de **M. Habib Mounaji** à titre d'**agent de bureau des services communautaires et loisirs temporaire**, sujette aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-199

APPROBATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR YANNICK FUOCO À TITRE D'AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE TEMPORAIRE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent à la sécurité publique temporaire, groupe de traitement 8;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **M. Yannick Fuoco** pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'APPROUVER** l'embauche de **M. Yannick Fuoco** à titre d'**agent à la sécurité publique temporaire**, sujette aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-200

APPROBATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR BENJAMIN FALLAH À TITRE DE PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET AUX RECETTES TEMPORAIRE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche temporaire d'un préposé à l'accueil et aux recettes, groupe de traitement 9, pour une période n'excédant pas seize (16) mois;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **M. Benjamin Fallah** pour combler ce poste;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'APPROUVER** l'embauche de **M. Benjamin Fallah** à titre de **préposé à l'accueil et aux recettes**, sujette aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

RÉSOLUTION 2023-201

AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE MONT-ROYAL POUR LES SERVICES DE RÉPARTITION D'APPELS À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **QUE** le directeur général soit autorisé à signer, pour la Ville de Hampstead, l'entente pour les services de répartition d'appels à la sécurité publique entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Hampstead, au coût de **52 888, 50 \$** taxes incluses, pour une durée trois (3) ans;
- **QUE** celle-ci sera automatiquement renouvelée annuellement pour un maximum de deux périodes d'un an jusqu'au 20 juillet 2028, aux mêmes conditions (sauf monétaires) à moins qu'une des parties avise l'autre de son intention de ne pas la renouveler ou de la modifier et ce, trois (3) mois avant son expiration.
- **QUE** le montant initial de l'entente sera majoré annuellement du montant correspondant à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal pour la période de 12 mois immédiatement antérieure au 31 décembre, pour toute la durée de l'entente, incluant les deux périodes de renouvellement.

Adoptée

**Le conseiller Jason Farber quitte la séance à 21h08.*

**Le conseiller Jason Farber est de retour à 21h15.*

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune question n'a été posée par les membres du public.

RÉSOLUTION 2023-202

LEVÉE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour ayant été complété,

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'AJOURNER** la présente séance du conseil à 21h51.

Adoptée

(s) Jeremy Levi
Jeremy Levi, maire

(s) Poovadee Permal-Vardin
Poovadee Permal-Vardin, greffière